

SECTION 1: Identification du produit et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	BATTERIE LR PISTOGAZ II (Li-ion).
Code produit	:	3574910000
Type de produit	:	Blocs de batteries rechargeables au lithium ionique (Li-ion)
Description	:	Cellules Li-ion insérées dans un boîtier en plastique noir avec bornes +/-, résistance thermique et indicateur de niveau de l'accumulateur
Capacité nominale	:	7,2 V 2,0 Ah / 14,4 Wh
Système de batterie	:	Lithium ionique
Électrode positive	:	Basée sur des oxydes métalliques de lithium (cobalt, nickel, manganèse)
Électrode négative	:	Basée sur un composé d'intercalation de graphite

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	:	Alimentation pour les systèmes d'outil électriques portatifs.
Restrictions	:	Ne pas raccorder directement le (+) et le (-) d'une batterie pour produire un court-circuit. Ne pas démonter, chauffer ou jeter la batterie au feu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: LR ETANCO SAS Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49 Code postal/Ville: 78231 Le Pecq Pays: France Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00 Fax: +33 (0)1 30 71 01 89 Site web: http://www.etanco.eu Email: commercial.france@etanco.fr
-------------	---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

Les batteries au lithium ionique décrites dans la présente fiche de données de sécurité du produit sont des unités scellées qui ne sont pas considérées comme dangereuses lorsqu'elles sont utilisées conformément aux recommandations du fabricant et dans la mesure où leur intégrité est préservée.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH

Le produit n'est pas classifié selon le SGH

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	-
Mention d'avertissement	-
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	-
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-

Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	-
Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Risques physiques	-
Risques sanitaires	-
Risques environnementaux	-
Risques spécifiques	Exposition au contenu d'une cellule ou d'une batterie ouverte ou endommagée : Le contact avec cette matière peut provoquer des brûlures cutanées, oculaires et des muqueuses. Susceptible de provoquer une sensibilisation par contact cutané.
Principaux symptômes	Les symptômes comprennent des démangeaisons, des sensations de brûlure, des rougeurs et des larmoiements

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Chaque cellule se compose d'un récipient métallique scellé contenant plusieurs substances chimiques et matériaux structurels, d'où les éléments suivants sont potentiellement dangereux en cas de libération.

3.1. Substances

Composants dangereux

Chimique	Nom et classification SGH	CAS et étiquettes	Masse dans la cellule (g/g%)
Sel électrolytique	Lithium hexafluorophosphate - Toxicité aiguë - orale, catégorie 3 - Corrosion cutanée, catégorie 1A - Dommages oculaires graves, catégorie 1 - Toxicité spécifique d'organe cible - exposition répétée, catégorie 1	21324-40-3 GHS06 Danger H301 GHS05 Danger H314 GHS05 Danger H318 GHS08 Danger H372	0,05-5
Électrolyte solvant	Mélange d'un ou plusieurs : Carbonate d'éthylène - Toxicité aiguë - orale, catégorie 4 - Irritation oculaire, catégorie 2A - Toxicité spécifique d'organe cible - exposition répétée, Catégorie 2 Carbonate de propylène - Irritation oculaire, catégorie 2A Diéthylcarbonate - Liquides inflammables, catégorie 3 Propionate d'éthyle - Liquides inflammables, catégorie 2	96-49-1 GHS07 Avertissement H302 GHS07 Avertissement H319 GHS08 Avertissement H373 108-32-7 GHS07 Avertissement H319 105-58-8 GHS02 Avertissement H226 105-37-3 GHS02 Danger H225	5-20
Cathode	Oxyde de lithium et de cobalt - Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	12190-79-3 GHS08 Avertissement H361	20-50

SECTION 4: Premiers secours

Les composants dangereux de cette cellule ou batterie sont confinés dans une unité scellée. Les mesures suivantes ne sont applicables qu'en cas d'exposition aux composants lorsqu'une cellule ou une batterie fuit, est exposée à des températures élevées ou est mécaniquement, électriquement ou physiquement maltraitée/endommagée.

Les contenus dangereux sont les électrolytes alcalins caustiques contenus dans les cellules avec des cathodes oxydes métalliques de lithium, des anodes au graphite et au carbone et des liants à base de polyfluorure de vinylidène.

4.1. Description des premiers secours

Protection pour les secouristes : ne pas pénétrer dans des zones contaminées par des vapeurs corrosives sans masque respiratoire ou appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection personnelle adéquate comme indiqué à la Section 8.

Installations de premier secours : un flacon pour lavage oculaire, une fontaine, des douches de sécurité ou au moins une source d'eau courante sont obligatoires dans la zone où le produit est utilisé.

En cas d'inhalation	:	Éloigner le patient de l'exposition à l'air libre, consulter un médecin.
Après contact avec la peau	:	Rincer immédiatement à l'eau. Si l'irritation ou la douleur persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact oculaire avec le contenu d'une cellule ouverte, rincer immédiatement le ou les yeux contaminés à grande eau. Transporter rapidement la victime vers un centre d'urgence médicale.
En cas d'ingestion	:	Indiquer à la victime de se rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Transporter rapidement la victime vers un centre d'urgence médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contenu de la batterie est classé comme corrosif.

Effet immédiat

Le contenu de la batterie est classé comme corrosif.

Inhalation	:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer une grave irritation de la bouche et des voies respiratoires supérieures avec une sensation de brûlure, de la douleur, des brûlures et de l'inflammation du nez et de la gorge ; de la toux et des difficultés respiratoires sont également possibles.
Ingestion	:	L'ingestion de l'électrolyte peut provoquer une grave irritation du tractus gastro-intestinal avec nausée, vomissement et brûlures potentielles
Yeux	:	Le contact oculaire peut provoquer une grave irritation ou dans le pire des cas des dommages irréversibles et d'éventuelles brûlures oculaires.
Peau	:	Le contact cutané peut provoquer une irritation et à d'éventuelles brûlures cutanées

Effet différé

Inhalation	:	L'inhalation chronique peut provoquer les symptômes indiqués ci-dessus en cas d'inhalation aiguë.
Yeux	:	Le contact cutané peut aggraver/exacerber des problèmes cutanés existants, comme par exemple une dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil au médecin : traiter symptomatiquement si la personne entre en contact avec l'électrolyte liquide corrosif d'une batterie endommagée.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction adaptés

L'eau froide et la poudre sèche en grande quantité sont applicables. Utiliser de la poudre d'extinction métallique ou du sable sec lorsque le nombre de cellules concernées est limité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

De l'acide hydrofluorique peut se former si l'électrolyte entre en contact avec de l'eau. En cas d'incendie, la formation des gaz de combustion suivants ne peut pas être exclue : Fluorure d'hydrogène (HF), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

5.4. Informations complémentaires

Si possible, retirer la ou les cellules de la zone de lutte contre l'incendie. Chauffées au-dessus de 125°C, la ou les cellules peuvent exploser/se trouer. La cellule n'est pas inflammable mais la matière organique interne brûle si la cellule est incinérée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En termes de mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur un périmètre de 25 mètres (75 pieds) au minimum dans toutes les directions. Tenir le personnel non-autorisé à l'écart. Rester face au vent. S'écarter des zones basses. Ventiler les zones fermées avant d'y pénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber la matière déversée avec un absorbant non-réactif tel que vermiculite, argile ou terre. Prévenir la migration dans le sol, les égouts et les cours d'eau naturels – informer les autorités locales dans un tel cas.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évacuer immédiatement la zone de déversement et éliminer les sources d'inflammation. Ne PAS toucher la matière déversée. Le personnel de nettoyage doit être formé à la manipulation sécurisée de ce produit. Les déversements peuvent être absorbés par des absorbants non-réactifs tel que la vermiculite. Placer les cellules ou les batteries dans des sacs en plastique individuels puis dans des contenants appropriés et les fermer hermétiquement pour élimination. Veiller à ce que les procédures de nettoyage n'exposent pas la matière déversée à l'humidité. Transporter immédiatement les contenants fermés à l'extérieur. Les fûts en acier avec revêtement intérieur conviennent pour le stockage des cellules ou batteries endommagées jusqu'à ce que leur élimination correcte puisse être organisée.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de court-circuiter la cellule. Éviter la détérioration mécanique de la cellule. Ne pas ouvrir ou démonter. Conseil de protection contre le feu et l'explosion Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage à température ambiante (environ 20°C) à environ 20~60 % de la capacité nominale (OCV environ 3,6 - 3,9 V/cellule). Conserver dans le contenant d'origine fermé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition professionnelle	-
Valeur limite biologique	-
Niveau de contrôle	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Aucune ventilation spéciale n'est nécessaire lorsque ces produits sont utilisés normalement. Une ventilation est nécessaire en cas de fuite de la cellule ou de la batterie.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	La protection oculaire n'est pas nécessaire pour manipuler les cellules ou batteries en utilisation normale. Porter des lunettes de sécurité pour manipuler une cellule ou une batterie qui fuit ou qui est brisée. Disposer d'une douche de sécurité ou d'un poste de lavage oculaire facilement accessible.
Protection de la peau	:	La protection des mains/de la peau n'est pas nécessaire pour manipuler les cellules ou batteries en utilisation normale. Des gants en PVC sont recommandés en cas de cellule ou batterie qui fuit ou qui est brisée. Porter des vêtements à manches longues pour éviter le contact cutané pour manipuler une cellule ou une batterie qui fuit ou qui est brisée. Les vêtements souillés doivent être lavés avec du détergent avant réutilisation
Protection respiratoire	:	Aucun masque respiratoire n'est nécessaire pour les opérations de routine. En revanche, en cas de fuite d'électrolyte produisant des vapeurs irritantes, un masque respiratoire inorganique protégeant contre les vapeurs et gaz / acides / particules couvrant la moitié du visage est nécessaire.
Risques thermiques	:	-

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Solide
Couleur :	Diverses
Odeur :	Inodore

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas percer, écraser ou incinérer.

10.5. Matières incompatibles

Matières conductrices, eau, eau de mer, oxydants et acides puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de cellules ouvertes, il existe un risque de diffusion d'acide hydrofluorique et de monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les composants dangereux de la cellule ou de la batterie sont confinés dans une unité scellée. Dans les conditions d'utilisation recommandées, les matières d'électrode et l'électrolyte liquide ne sont pas réactifs dans la mesure où l'intégrité de la cellule ou de la batterie est préservée et où l'étanchéité demeure intacte. Le risque d'exposition n'existe que si la batterie fuit, est exposée à des températures élevées ou est mécaniquement, électriquement ou physiquement maltraitée/endommagée.

Les données toxicologiques ci-après concernent l'entrée en contact d'une personne avec l'électrolyte.

Toxicité aiguë

Ingestion	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie est un liquide corrosif. L'ingestion de cet électrolyte est nocive. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales et brûlures chimiques du tractus gastro-intestinal. L'ingestion ne constitue pas une situation d'exposition en utilisation normale.
Yeux	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie est un liquide corrosif susceptible de causer des dommages oculaires irréversibles. Le contact peut provoquer des brûlures de la cornée. La guérison des effets peut être lente après un contact oculaire. Des procédures de manipulation correctes, intégrant une protection oculaire appropriée doivent réduire le risque d'irritation oculaire.
Peau	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie est un liquide corrosif susceptible de causer des brûlures cutanées ou une grave irritation de la peau si elle n'est pas lavée immédiatement. Des procédures de manipulation correctes doivent réduire le risque d'irritation cutanée. Les personnes présentant des antécédents cutanés tels que dermatite doivent prendre des précautions extrêmes pour ne pas exacerber leur état.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs d'une cellule ou d'une batterie qui fuit est susceptible de provoquer une grave irritation de la bouche et des voies respiratoires supérieures avec une sensation de brûlure, une douleur, des brûlures et une inflammation du nez et de la gorge ; de la toux ou des difficultés respiratoires sont également possibles.
Corrosion/irritation cutanée	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie est classé comme liquide corrosif susceptible de provoquer une corrosivité/irritation de la peau.
Dommage/irritation oculaire grave	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie est classé comme liquide corrosif susceptible de provoquer une corrosivité/des dommages graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie n'est pas considéré comme sensibilisant cutané selon le test OECD 406, basé sur les données disponibles et les risques connus présentés par les composants. L'électrolyte contenu dans

la batterie n'est pas considéré comme sensibilisant des voies respiratoires, selon les données disponibles et les risques connus présentés par les composants.	
Mutagénicité des cellules germinales	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie n'est pas considéré comme mutagène selon des tests OECD 471, 475, 476, 478 et 479, sur la base des données disponibles et des risques connus présentés par les composants.
Cancérogénicité	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie n'est pas considéré comme cancérigène. La cathode contient des composants à base de cobalt et de nickel. Ces composants sont classés IARC 2B – éventuellement cancérigènes pour l'humain, bien qu'ils ne constituent pas une menace lorsqu'ils sont contenus dans l'unité hermétiquement fermée de la cellule ou la batterie.
Toxicité pour la reproduction	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie n'est pas considéré comme un risque pour la reproduction selon des tests OECD 414 et 421, sur la base des données disponibles et des risques connus présentés par les composants.
STOT - exposition unique	L'électrolyte contenu dans la cellule ou la batterie est corrosif et susceptible de provoquer une irritation respiratoire par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer une grave irritation de la bouche et des voies respiratoires supérieures avec une sensation de brûlure, de la douleur, des brûlures et de l'inflammation du nez et de la gorge ; de la toux et des difficultés respiratoires sont également possibles.
STOT - exposition répétée	Les cellules ou les batteries ne sont pas susceptibles de provoquer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée selon les tests OECD 410 et 412, basés sur les données disponibles et les risques connus présentés par les composants.
Risque d'aspiration	Les cellules ou les batteries ne sont pas classées comme risque d'aspiration, sur la base des données disponibles et des risques connus présentés par les composants. Toutefois, en raison de la nature corrosive du produit s'il est ingéré, ne PAS induire de vomissement. En cas de vomissement après ingestion, la personne doit être observée pour vérifier qu'elle n'a subi aucune aspiration dans les poumons et être évaluée en termes de brûlures chimiques du tractus gastro-intestinal et des voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nulle

12.2. Persistance et dégradabilité

Nulle

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nul

12.4. Mobilité dans le sol

Nulle

12.5. Autres effets néfastes

Nul

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Consulter le fabricant pour le recyclage. Ne pas jeter dans l'eau de surface ni le système d'égouts sanitaires.
Emballage contaminé	Élimination conformément aux réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Blocs de batteries	Blocs de batteries intégrés à des outils
Numéro UN :	UN 3480	UN 3481
Désignation officielle de transport :	PILES AU LITHIUM IONIQUE	PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN EQUIPEMENT ou PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLEES AVEC UN EQUIPEMENT
Classe de danger :	9	9
Groupe d'emballage :	n/a	n/a
Danger pour l'environnement :	n/a	n/a

Précautions spéciales pour l'utilisateur :

ADR (2019) :

Code de classification	M4	M4
Etiquettes	9A	9A
Dispositions spéciales	188, 230, 310, 348, 376, 377, 387, 636	188, 230, 310, 348, 376, 377, 387, 636
Quantités limitées	0	0
Quantités exceptées	E0	E0
Instructions d'emballage	P903, P908, P909, P910, P911	P903, P908, P909, P910, P911
Catégorie de transport	2	2
Code de restriction tunnel	E	E

IMDG :

Groupe d'emballage	II	II
Etiquettes	9A	9A
Dispositions spéciales	188, 230, 376, 377	188, 230, 376, 377
Quantités limitées	0	0
Instructions d'emballage	P903, P908, P909, P910, P911	P903, P908, P909, P910, P911
N° EmS (Incendie)	F-A	F-A
N° EmS (Epanchage)	S-I	S-I
Catégorie de stockage	A	A

IATA (60ème 2019) :

Instructions d'emballage	PI 965, section IB	PI 966, section II
IMP	RBI	ELI
Etiquettes	CAO, 9A, symbole batterie au lithium	Symbole batterie au lithium
Limite par colis	PAX A/C = Interdit CAO = 10 kg	PAX A/C = 5 kg CAO = 5 kg

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 26/07/2019
Date de version : 26/07/2019
Date d'impression : 26/07/2019

16.1. Indication des changements

Non concerné (première version)

Les informations présentées dans ce document sont fournies dans le cadre d'un service à nos clients et uniquement pour leur information. Les informations et recommandations présentées dans ce document sont fournies de bonne foi et présumées exactes à la date de leur préparation. Nous déclinons toute garantie, explicite ou implicite.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages, directs, indirects, fortuits ou consécutifs à l'utilisation de ces informations.

Les informations contenues dans cette Fiche d'Informations de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche d'Informations de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.